



Ville de Roussillon

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Conseil municipal du 10 février 2022

## Table des matières

Préambule .....	3
1. Le contexte économique .....	4
1.1. La crise sanitaire : des chiffres historiques de hausse après la chute de 2020 (source : Adel KARMOUS / Jean-Pierre COBLENTZ – Consultants Stratorial) .....	4
1.2. Prévisions internationale et nationale pour 2022 (source : Insee) .....	5
1.3. Loi de Finances pour 2022 .....	7
2. Nos marges de manœuvre - Analyse rétrospective 2020 –2021 .....	10
2.1. Les grands équilibres financiers .....	10
2.1.1 Soldes intermédiaires de gestion .....	10
2.1.2 L'identification d'un éventuel effet de ciseau .....	11
2.2. Les recettes réelles de fonctionnement.....	11
2.2.1. La fiscalité directe (source états 1288M) .....	13
2.2.2. La dotation globale de fonctionnement (DGF).....	14
2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	16
2.3.1. Analyse des charges de personnels entre 2020 et 2021 (chapitre 012) .....	16
2.3.2. L'état de la dette communale .....	17
2.4. Les recettes réelles d'investissement.....	18
2.5. Les dépenses d'investissement .....	19
3. Les Orientations pour 2022 et orientations pluriannuelles .....	20
3.1. La poursuite du programme d'investissement autour des projets structurants du mandat .....	20
3.1.1. En matière culturelle .....	20
3.1.2. En matière de préservation du patrimoine .....	20
3.1.3. En matière d'amélioration du cadre de vie .....	21
3.1.4. En matière de jeunesse et sport.....	22
3.1.5. En matière de sécurité publique .....	22
3.2. L'accompagnement des programmes de logements sur la commune .....	23
3.3. Mener une action sur les dépenses de fonctionnement en matière de dépenses énergétiques.....	24
3.4. Renouveler notre parc de véhicules.....	24
3.5. Des dépenses de fonctionnement en progression mais contenues .....	24
ANNEXE .....	26

## Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette.

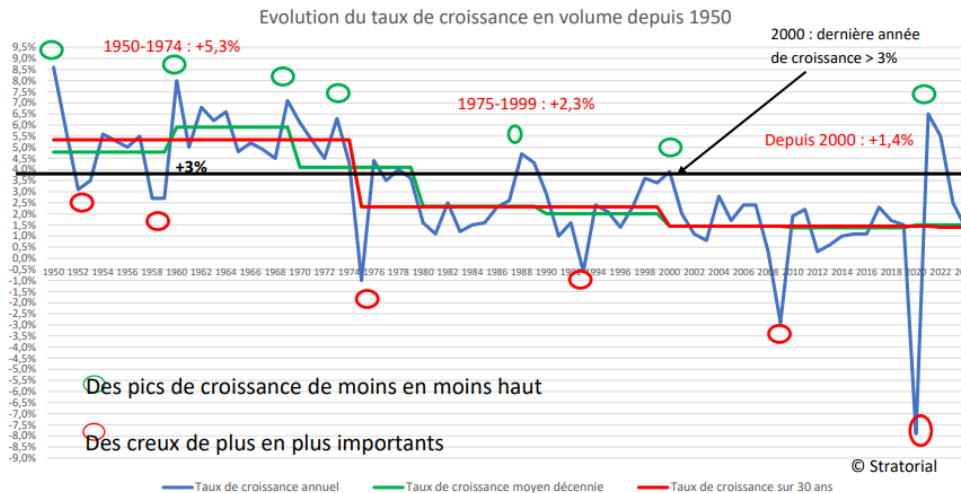
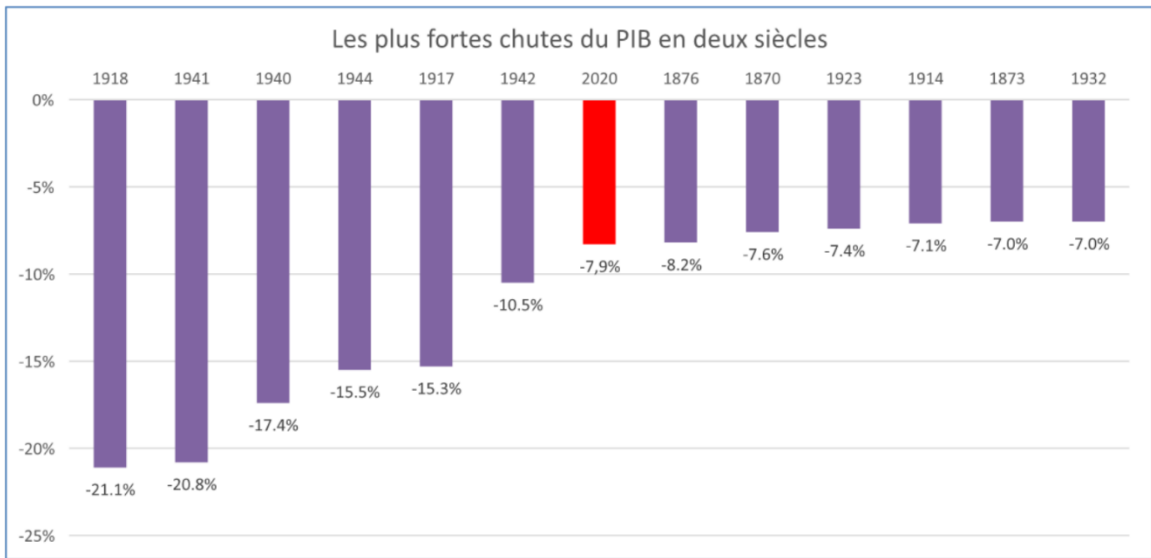
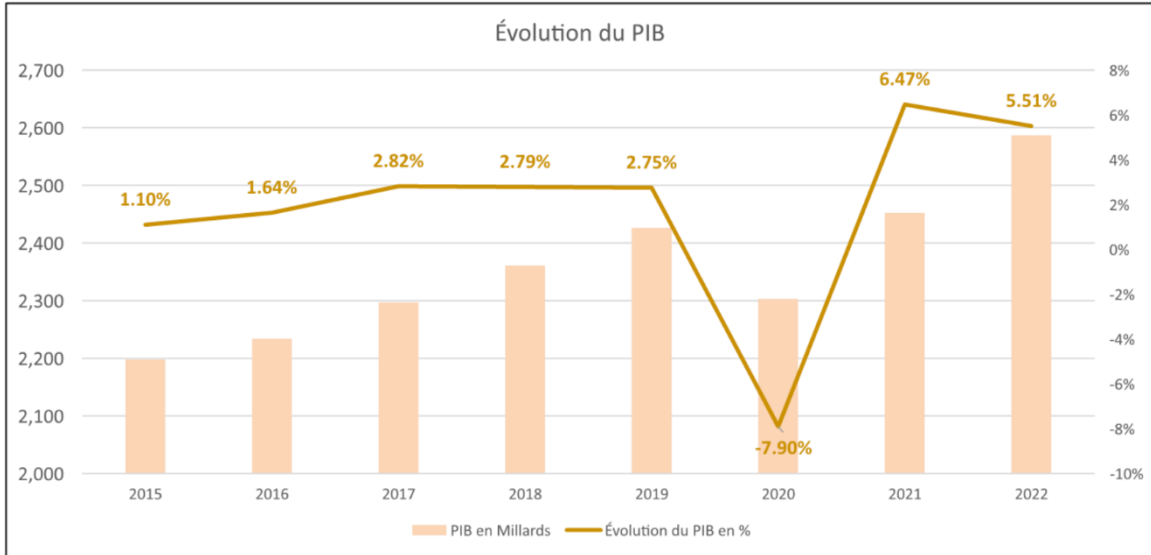
Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport fera l'objet d'une publication. Le vote du budget primitif est programmé à la séance du prochain conseil municipal.

Les indications 2022 données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer en fonction de l'arrêt définitif des comptes.

Ce débat d'orientation budgétaire est l'occasion de confirmer les projets prioritaires du mandat en entrant dans une phase de fonctionnement (médiathèque), de réalisation (stade synthétique) ou d'étude (Place de la République).

# 1. Le contexte économique

## 1.1. La crise sanitaire : des chiffres historiques de hausse après la chute de 2020 (source : Adel KARMOUS / Jean-Pierre COBLENTZ – Consultants Stratorial)



## 1.2. Prévisions internationale et nationale pour 2022 (source : Insee)

Dans sa note de conjoncture du 14 décembre 2021<sup>1</sup>, l’Insee note que la reprise économique mondiale se poursuit, mais les points de vigilance deviennent plus saillants, qu’il s’agisse des tensions inflationnistes ou du retour de l’incertitude sanitaire.

Dans les principales économies de la zone euro, la reprise a été nette pendant l’été. La France a retrouvé globalement son niveau d’activité d’avant-crise (quatrième trimestre 2019) dès le troisième trimestre 2021. Les dernières enquêtes de conjoncture demeurent globalement favorables en Europe, mais elles ont pour partie été collectées avant la résurgence des inquiétudes sanitaires. En fin d’année, la croissance se tasserait dans la plupart des pays. Le potentiel de rattrapage apparaît en effet désormais de moindre ampleur (sauf en Espagne) et les difficultés d’approvisionnement, très fréquemment signalées dans les enquêtes, continuent de peser sur l’industrie. Par ailleurs, l’incertitude sanitaire est susceptible de différer la poursuite de la reprise dans certains services.

Au premier semestre 2022, l’ensemble des composantes de la demande intérieure accélèreraient légèrement. La consommation des ménages poursuivrait son rattrapage dans les secteurs encore en deçà de leur niveau d’avant-crise. La consommation publique augmenterait légèrement au premier trimestre, portée par les tests et les vaccinations, et l’investissement augmenterait modérément, dans un contexte de difficultés d’approvisionnement ne se dissipant que lentement.

Au total, le PIB augmenterait de 0,4 % au premier trimestre puis de 0,5 % au deuxième trimestre. L’acquis de croissance pour 2022 – c’est-à-dire la croissance annuelle qui serait observée si le PIB était stable aux troisième et quatrième trimestres – serait de 3,0 %.

Ainsi, la situation conjoncturelle demeure singulière à bien des égards, et plusieurs aléas sont susceptibles d’affecter la prévision, à la hausse comme à la baisse. Même si l’activité économique résiste maintenant mieux aux résurgences de Covid-19, la cinquième vague et l’apparition d’un nouveau variant renforcent l’incertitude. Les contraintes sur les approvisionnements sont quant à elles apparues très tôt dans la reprise : une éventuelle normalisation de la situation sanitaire notamment en Asie pourrait contribuer à les réduire. En parallèle, les tensions inflationnistes, en particulier aux États-Unis, posent la question du calendrier du resserrement des politiques monétaires.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail se reporter au rapport de l’INSEE « Reprise sous contraintes » accessible à l’adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6005764>

### **Focus sur l'inflation et la hausse des prix de l'énergie**

Nul en décembre 2020, le glissement annuel des prix à la consommation a atteint 2,8 % en novembre 2021 en France, sous l'effet principalement des prix de l'énergie. Cette remontée de l'inflation affecte tous les pays occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis. La demande mondiale de biens a en effet rebondi vivement alors que l'offre restait contrainte. En France, sous l'hypothèse conventionnelle de stabilisation des prix du pétrole et des matières premières, l'inflation resterait supérieure à 2,5 % au premier semestre 2022.

Les prix à la consommation du gaz, des carburants et dans une moindre mesure de l'électricité ont fortement augmenté entre décembre 2020 et octobre 2021, de l'ordre de 41 % (gaz), 21 % (carburant) et 3 % (électricité). Le prix des carburants se sont rapprochés des niveaux atteints à l'automne 2018 et ceux du gaz les ont dépassés.

Les causes sont multiples, citons notamment : la reprise mondiale et un marché chinois qui capte une bonne partie du gaz mondial, un plafonnement des approvisionnements russes, un prix du carbone qui augmente du fait des ambitions climatiques européennes...

Au 1er février, le tarif réglementé de l'électricité a augmenté de 4 % maximum. Sans intervention de l'État, l'augmentation aurait été de 44,5 %, a indiqué la Commission de régulation de l'énergie.

Cependant, les collectivités, au même titre que les entreprises, ne seraient pas éligibles au dispositif proposé par le gouvernement visant à geler la hausse des tarifs réglementés d'électricité en 2022 pour contenir la hausse à 4% (mesure réservée exclusivement pour les particuliers). La mutualisation de l'achat d'énergie par le biais du groupement de commandes porté par TE38, dont bénéficie Roussillon, s'attache à contenir au maximum cette hausse des prix mais ne réussira pas à lui seul à limiter les impacts sur le budget des collectivités. Aussi, TE 38 annonce dans son débat d'orientation budgétaire une hausse de plus de 10% à prévoir sur ces tarifs.

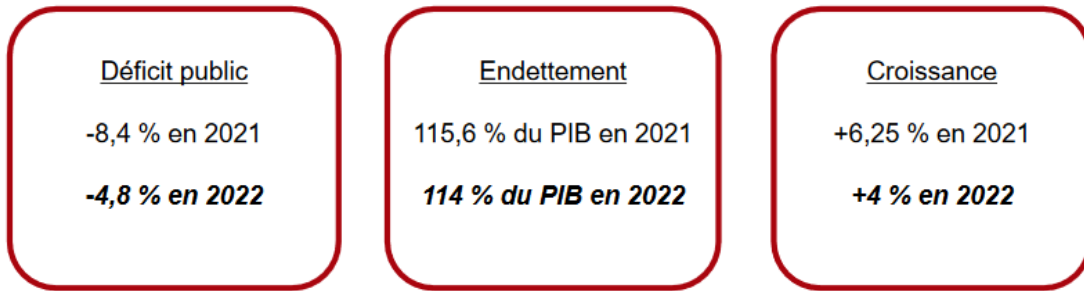
### 1.3. Loi de Finances pour 2022

Les principes du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022

- Le PLF pour 2022 est bâti dans une logique de consolidation de la reprise économique, au soutien d'objectifs de « relance, d'investissement , et de normalisation.»
- Le PLF pour 2022 s'oriente vers un renforcement des missions régaliennes de l'Etat, autour de hausses de crédits substantielles pour certains ministères (Intérieur, Justice, Education notamment).
- Le PLF pour 2022 s'appuie également sur un « retour à la normale » s'agissant des dispositifs mis en place par le Gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, à travers la fin du fonds de solidarité pour les entreprises, amené à être remplacé par un dispositif de remboursement des charges, mieux ciblé sur certains secteurs précis.

Le PLF pour 2022 anticipe une réduction du déficit public, une stabilisation de l'endettement, et une baisse de la croissance par rapport à l'année de « rattrapage » que constitue 2021.

Voici ci-dessous les principaux chiffres prévisionnels à retenir :



#### Conséquence de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances communales

Depuis 2020, 80 % des ménages ne payent plus la taxe d'habitation pour leur résidence principale. Une exonération qui doit concerner l'ensemble des contribuables d'ici 2023. Les foyers fiscaux les plus aisés ont bénéficié d'une première baisse de 30 % en 2021, d'une seconde en 2022, puis d'une exonération totale de taxe d'habitation en 2023.

		2020	2021	2022	2023
<b>Résidences principales</b>	80% des contribuables les moins aisés	Suppression de la TH			
	20% des contribuables les plus aisés	Paiement de 100% de la TH	Paiement de 70% de la TH	Paiement de 35% de la TH	Suppression de la TH
		Produit perçu par la commune	Produit perçu par l'Etat		
<b>Résidences secondaires et biens divers</b>		Paiement de 100% de la TH			
		Produit perçu par la commune			

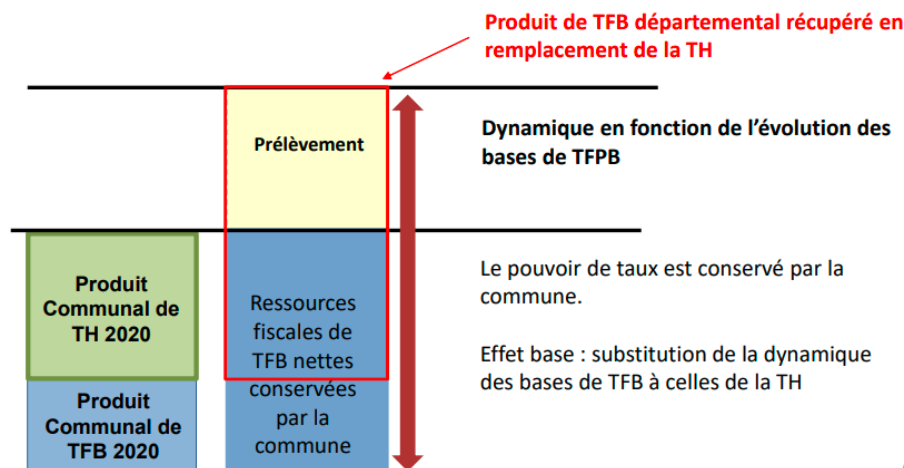
En 2021, la commune a perçu une partie de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, correspondant à la taxe d'habitation 2020, et a conservé la part communale de taxe foncière.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la compensation intégrale, à partir de 2021, des effets de la réforme. Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

Pour Roussillon, le mécanisme de coefficient correcteur est le suivant en 2021 :

Données	Valeur définitive
<b>Coefficient correcteur</b>	<b>0,84925</b>
<b>Produit de TFPB de 2021</b>	3 433 873
<b>Allocation de TFPB de 2021 pour les établissements industriels</b>	93 727
<b>Taux de TFPB de 2020 (commune et département)</b>	38,610 %
<b>Taux de TFPB de 2021</b>	38,610 %
<b>Effet* du coefficient correcteur de 2021</b>	<b>- 531 786</b>

\* En positif, les produits communaux de TFPB de 2021 transférés sont complétés pour assurer la compensation intégrale. En négatif, comme c'est le cas à Roussillon, les produits communaux de TFPB de 2021 transférés sont ajustés à la baisse pour revenir au montant à compenser.



#### LES POINTS ESSENTIELS CONCERNANT LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

- Le produit perçu sera en général différent du produit émis (payé par les contribuables).
- La réforme a tendance :
  - A réduire dans la plupart des cas le produit des résidences principales par rapport à la situation actuelle ;
  - A amplifier les retombées des nouvelles implantations économiques et du développement des résidences secondaires.
  - A compenser de manière transitoire les effets de l'implantation de nouveau logements sociaux.





## Une section de fonctionnement sous tension

Événements / problématiques	Conséquences
Inflation	Risque sur les taux d'intérêt et augmentation des coûts avec effet de ciseaux
Perte de la taxe d'habitation	Réduction du levier fiscal et d'un moyen d'augmenter les recettes de fonctionnement
Baisse de la dotation forfaitaire, augmentation des dotations de péréquation qui vont se trouver fortement modifiées et des concours fléchés à l'investissement qui requièrent d'être au courant des dispositifs	Baisse globale des dotations de fonctionnement et vigilance nécessaire pour obtenir des concours en investissement
Tension sur les recettes des EPCI et stabilité des attributions de compensation	Une incompréhension fréquente au sein des ensembles intercommunaux

## 2. Nos marges de manœuvre - Analyse rétrospective 2020 –2021

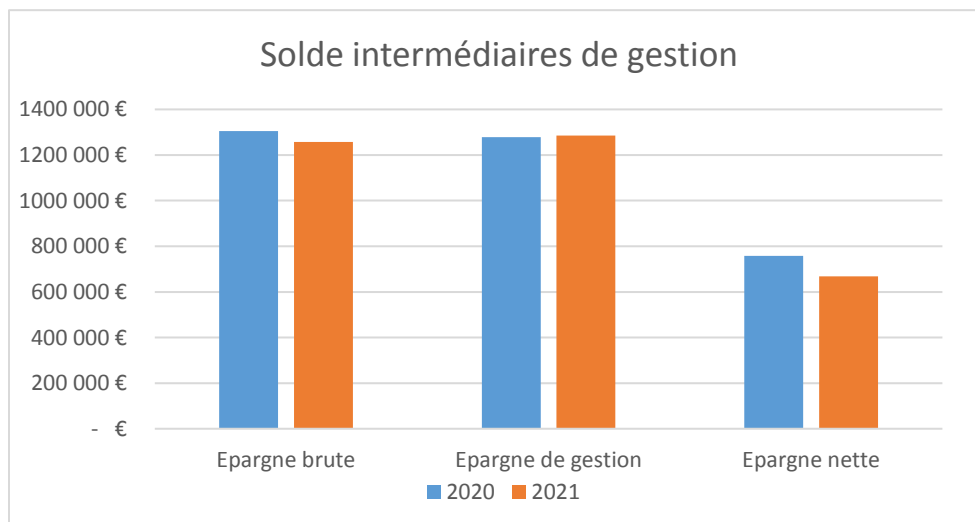
*Nota bene* : le rapport d'orientation budgétaire 2021 établissait une analyse rétrospective complète pour la période 2014/2020. Le présent rapport met en lumière les 1ères tendances 2021 en comparaison des chiffres 2020.

### 2.1. Les grands équilibres financiers

#### 2.1.1 Soldes intermédiaires de gestion

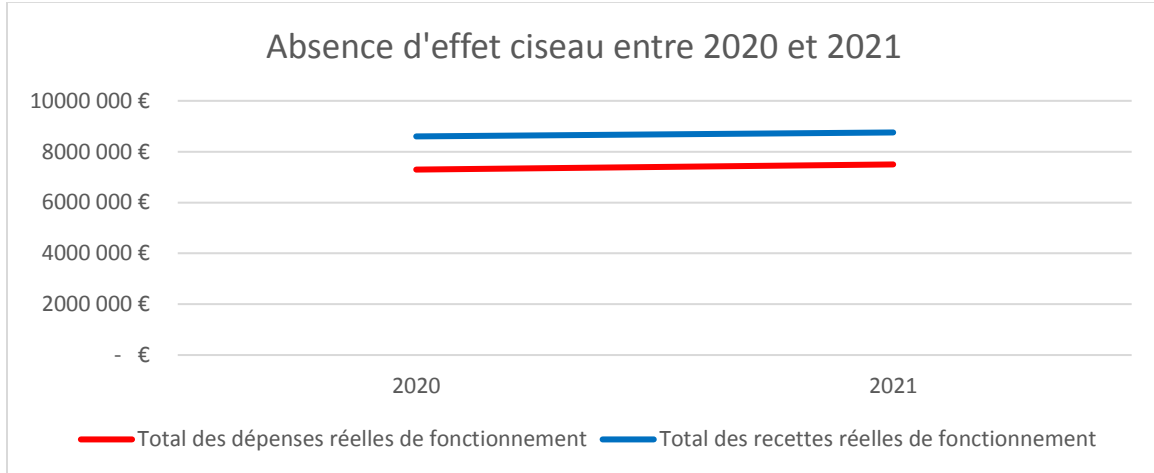
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

- **Epargne brute** : Elle représente l'excédent de la section de fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de la dette, dépenses d'équipements...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement. L'épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.
- **Epargne de gestion** : Elle mesure l'épargne dégagée dans la **gestion** courante hors frais financiers.
- **Epargne nette** : C'est l'excédent du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses emprunts remboursés.



### 2.1.2 L'identification d'un éventuel effet ciseau

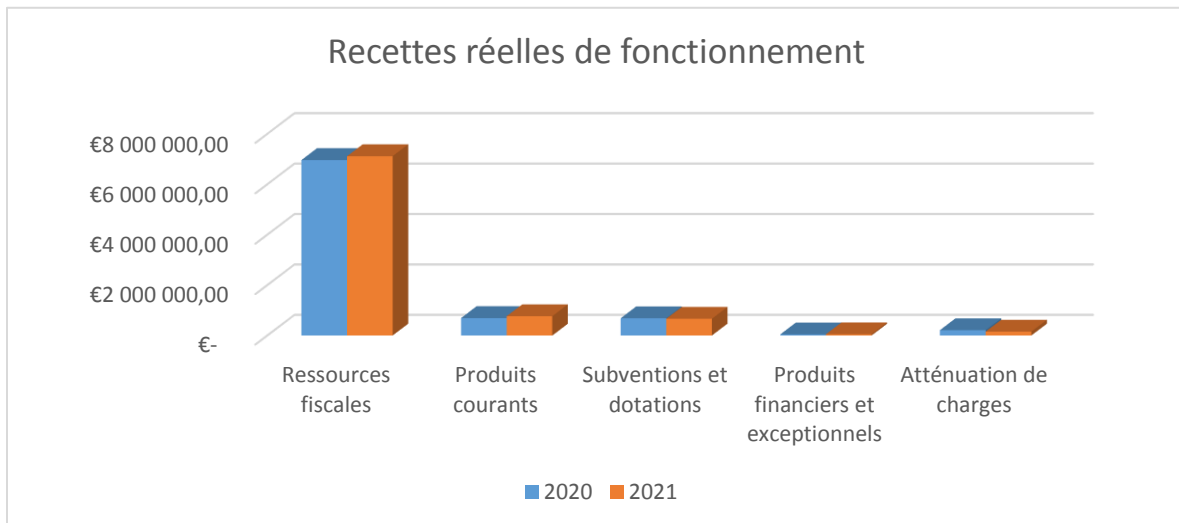
L'effet ciseau se mesure par l'écart entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.



Ce graphique met en évidence la stabilité des recettes par rapport aux dépenses et n'identifie pas d'effet ciseau.

### 2.2. Les recettes réelles de fonctionnement

Ce graphique illustre la comparaison des recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2021.

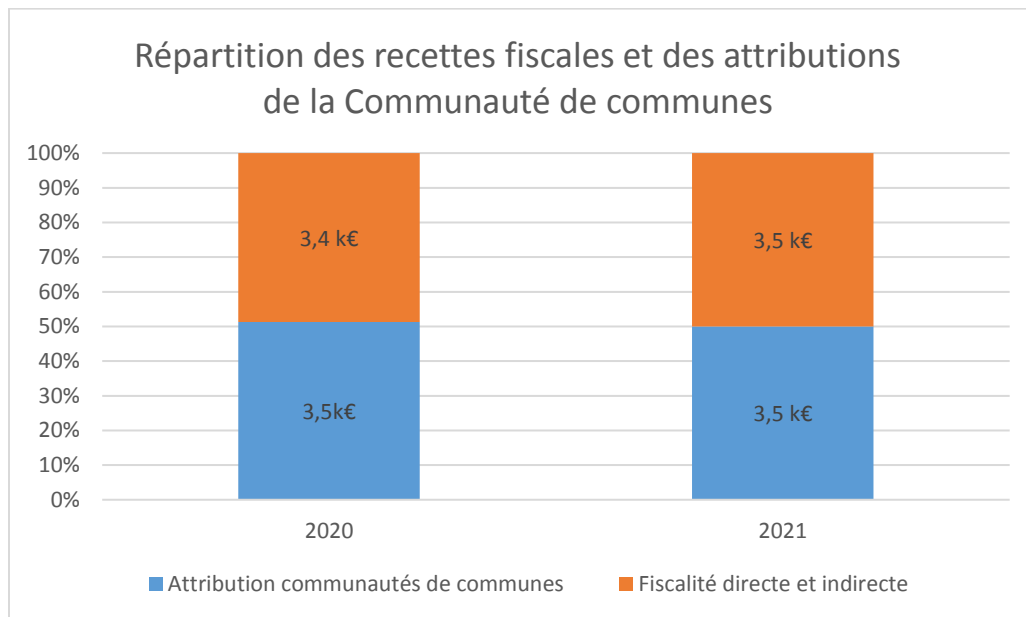


Globalement, nos recettes sont sur une évolution positive par rapport à l'année dernière, qui était une année marquée par la crise sanitaire, avec une certaine dynamique des ressources fiscales et une bonne progression des produits des services (qui s'explique par

une normalisation des recettes de cantines et garderies après une perte de recettes liées aux confinements de 2020).

Notre principale ressource reste fiscale et comprend la fiscalité directe, les taxes sur les droits de mutation, sur l'électricité, sur les pylônes, les droits de place, le FNGIR (péréquation) et les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire de la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

Le graphique ci-dessous retrace la répartition entre les recettes fiscales de la commune par rapport à celles reversées par la CC EBER.

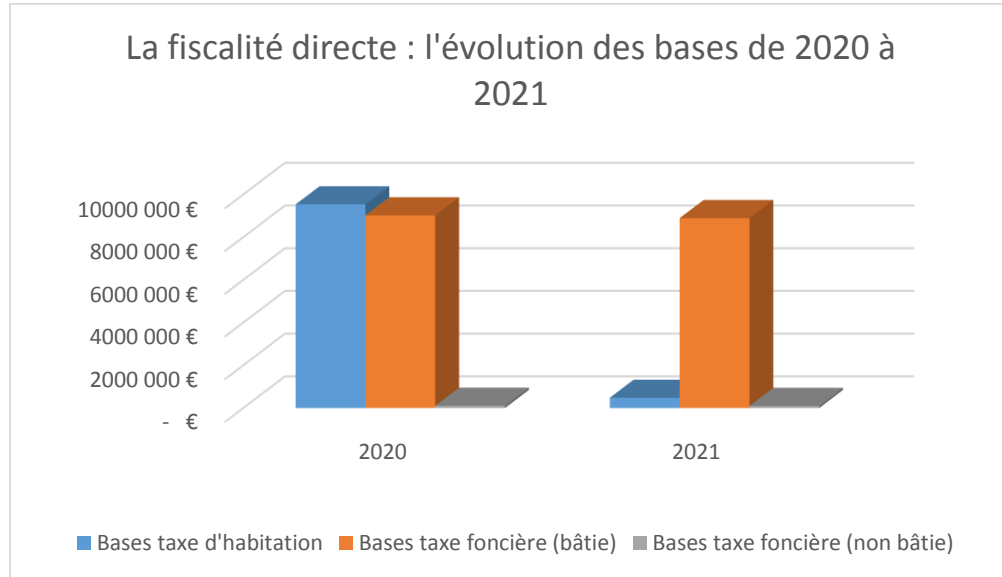


Les recettes fiscales de la commune sur 2021 proviennent pour moitié de l'attribution de compensation versée par la CCEBER et de la fiscalité.

Suite à une nouvelle définition de l'intérêt communautaire des compétences d'EBER, l'attribution de compensation de la Ville de Roussillon a évolué en 2021 en diminuant de 9 952,63 €, et s'est élevé à 3 557 831,37 €. De plus, la communauté de communes EBER a adopté l'institution d'une dotation de solidarité communautaire dont le montant est de 12 111,88 € en 2021 pour la Ville de Roussillon.

## 2.2.1. La fiscalité directe (source états 1288M)

### 2.2.1.1. L'évolution des bases

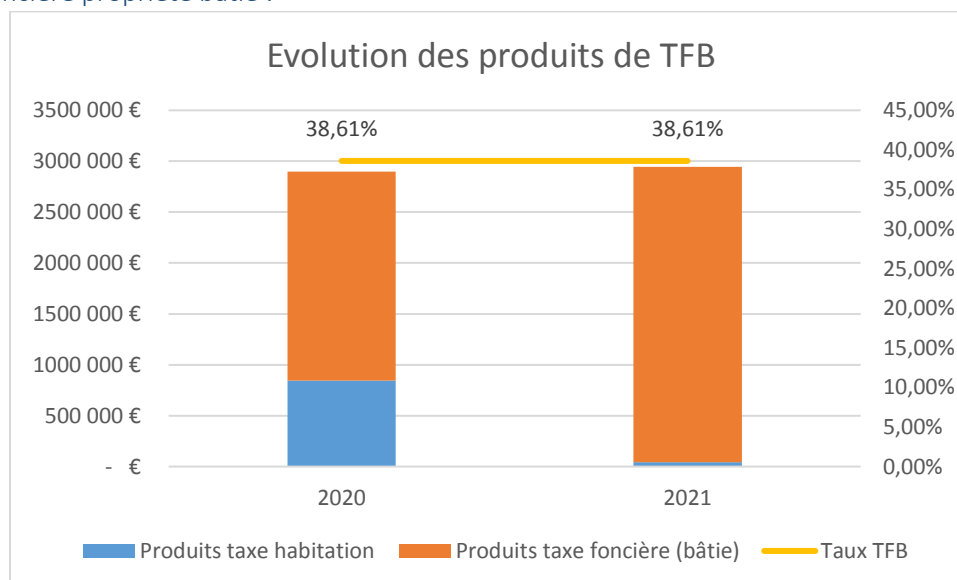


Comme illustré dans le graphique ci-dessus, la principale recette fiscale de la Ville est dorénavant la taxe foncière (voir *supra* les explications sur la réforme de la taxe d'habitation).

### 2.2.1.2. Évolution des taux et des produits fiscaux

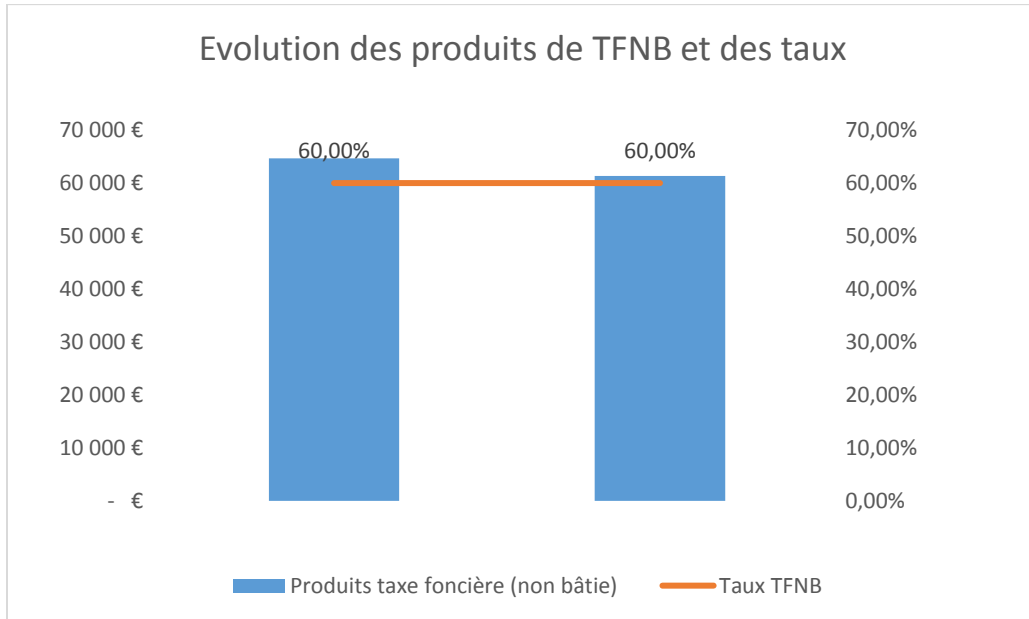
Les deux graphiques ci-dessous montrent l'évolution des taux et des produits fiscaux.

Taxe foncière propriété bâtie :



La réforme a supprimé le produit de Taxe d'Habitation perçu par la Ville au profit d'un produit de Taxe Foncière.

Taxe foncière propriété non bâtie :

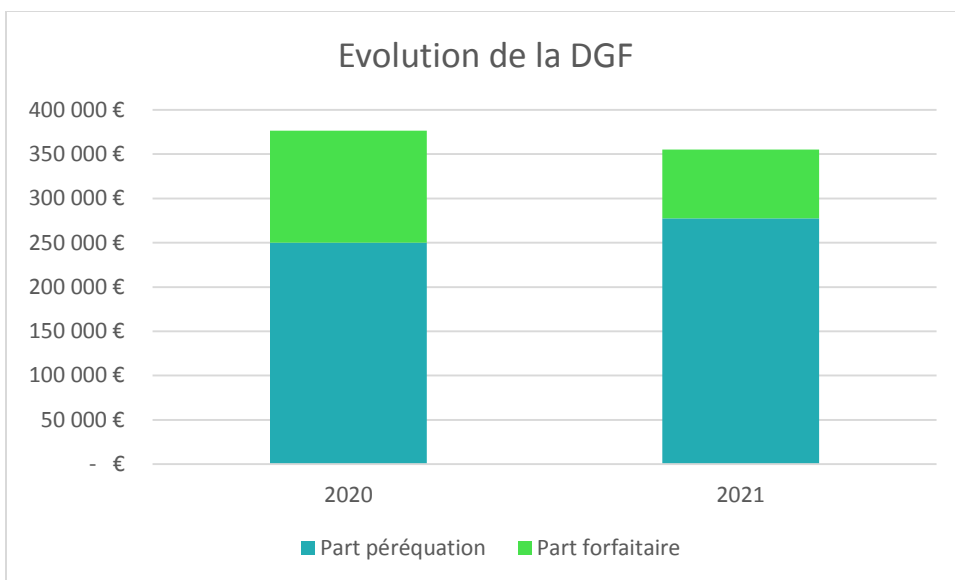


### 2.2.2. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes.

Pour la ville de Roussillon, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. Une part forfaitaire (calculée par rapport à sa population, la superficie).
2. Une part au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) avec une fraction « centre bourg » et une fraction « péréquation ». La DSR est attribuée pour tenir compte des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et du potentiel de leurs ressources fiscales.



#### **Focus sur la Réforme 2021-2023 de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

Pour rappel, la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a réformé le régime de taxation de l'électricité.

La taxe communale (TCCFE) et la taxe départementale (TDCFE) sur la consommation finale d'électricité s'appliquent sur les consommations d'électricité pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Ces quantités d'électricité concernent essentiellement des consommateurs non professionnels (usagers résidentiels) ou des petites et moyennes entreprises.

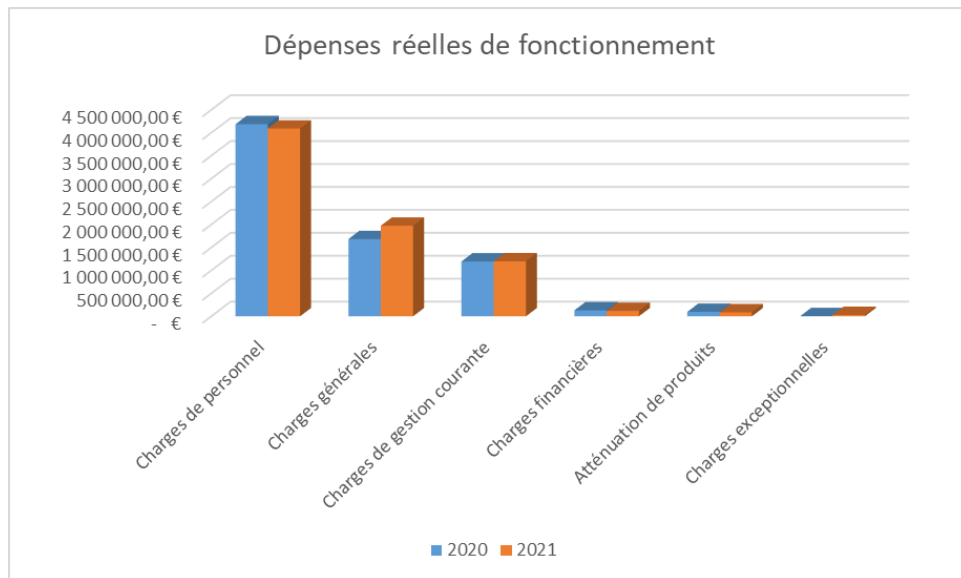
Elles sont prélevées par les fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers. Ces fournisseurs reversent ensuite ces taxes aux collectivités bénéficiaires : TCCFE aux communes ou à TE38, TDCFE au département.

Devant une augmentation significative du nombre de contentieux avec les fournisseurs d'électricité, toujours plus nombreux depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence en 2010, un taux unique au plan national a été fixé avec une mise en œuvre sur 3 ans.

Lors de la 1ère phase de la réforme en janvier 2021, le coefficient municipal est passé automatiquement à 4. Au 1er janvier 2022, il est porté à 6. Cette valeur sera ensuite portée à 8,5 en 2023. Notre commune percevra les montant afférents à partir d'avril 2022.

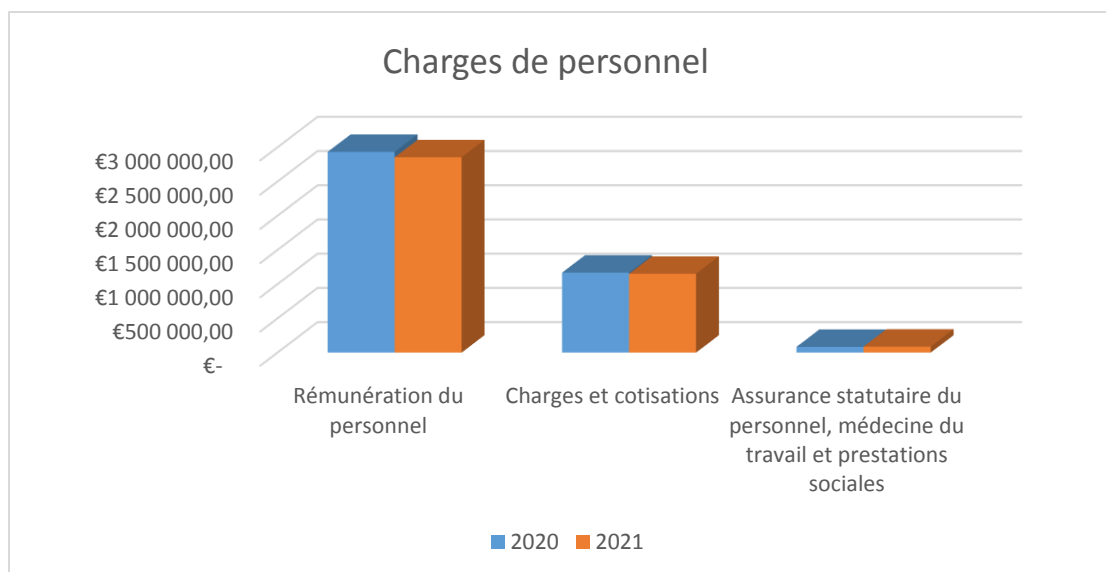
## 2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement

Ce graphique illustre la comparaison des dépenses réelles de fonctionnement entre 2020 et 2021.



### 2.3.1. Analyse des charges de personnels entre 2020 et 2021 (chapitre 012)

Le chapitre 012 regroupe la majeure partie des dépenses liées au personnel d'une collectivité.



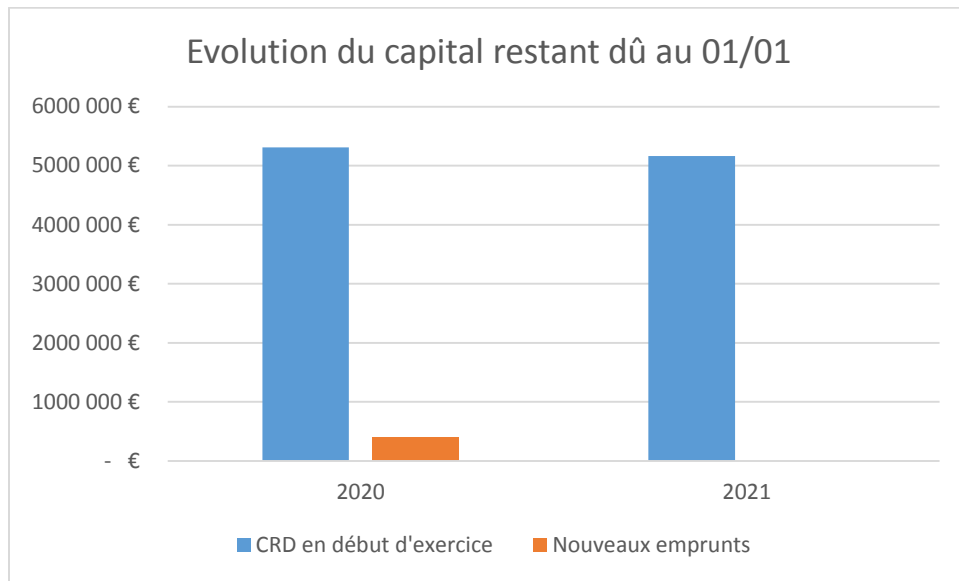
Les charges de personnels ont légèrement diminué en 2021 par rapport à 2020 essentiellement par une réorganisation des services et des recrutements en cours sur poste vacant en 2021.



## 2.3.2. L'état de la dette communale

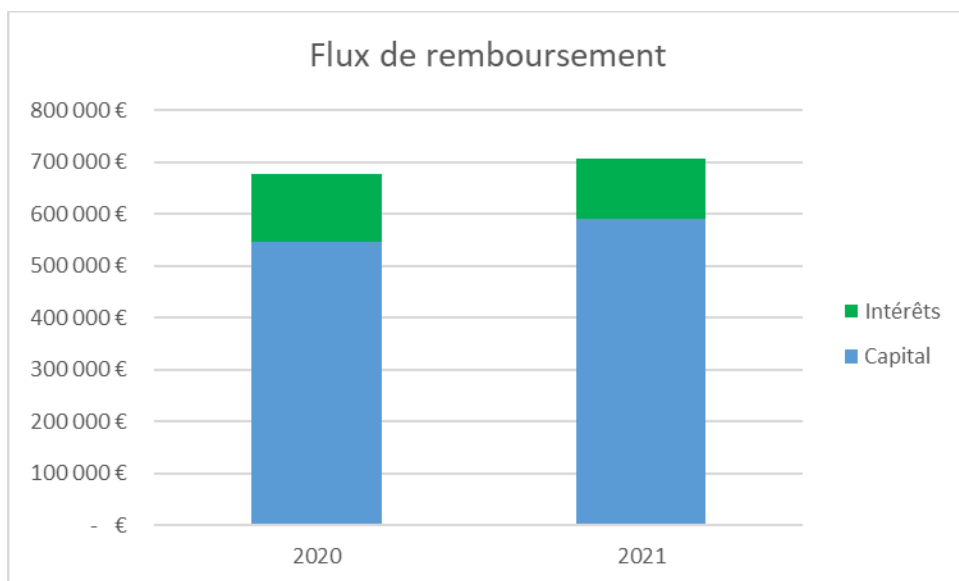
### 2.3.2.1. Encours de la dette

Le graphique ci-dessous indique les évolutions du capital restant dû en début d'année et la contractualisation des nouveaux emprunts.



### 2.3.2.2. Annuité de la dette

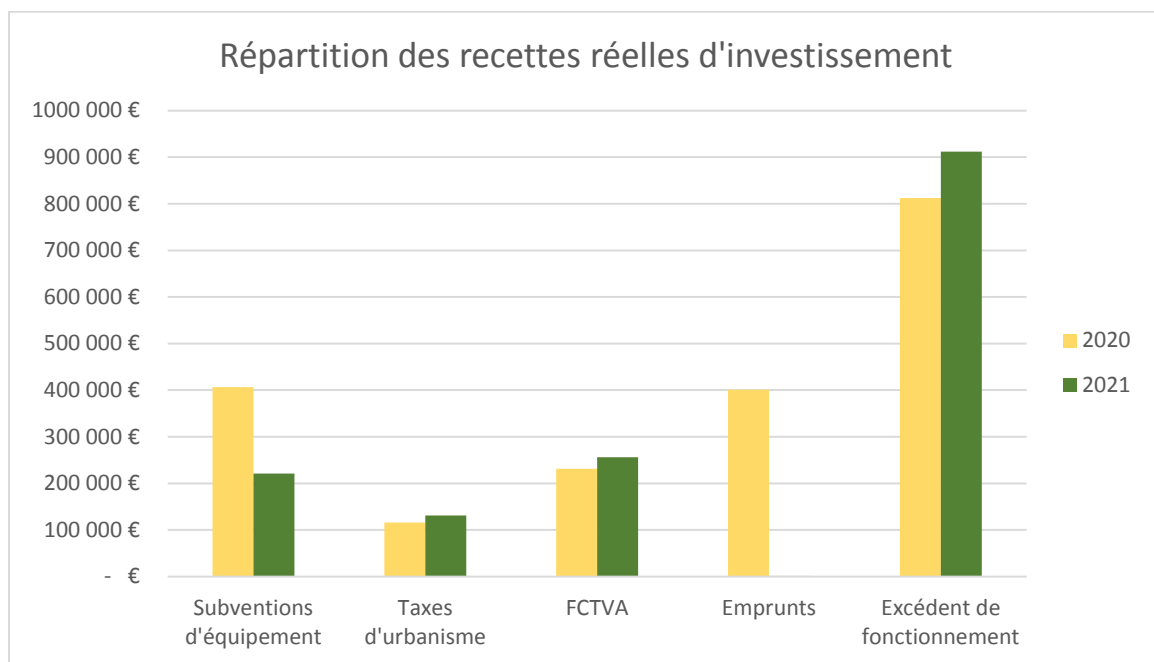
Ce graphique illustre les flux de remboursement de la dette.



## 2.4. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

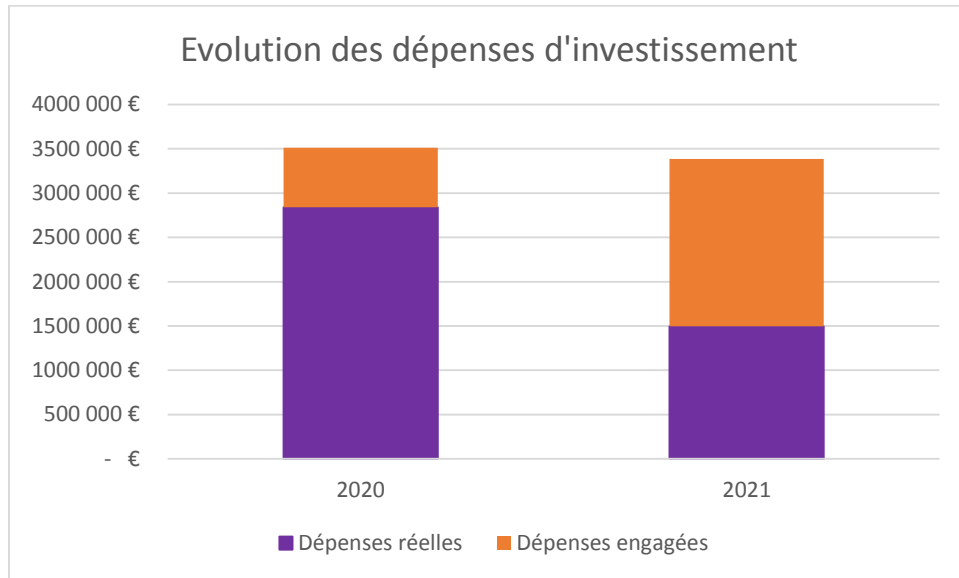
- FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés l'année précédente. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux est de 16.404 % sur le montant TTC.
- Taxe d'urbanisme.
- Subventions d'équipement perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, Etat...) servant à financer le programme d'investissement communal.
- Emprunts : les emprunts réalisés pour financer les investissements.



En 2021 les recettes d'investissements diminuent de 22%. Cette tendance est expliquée par :

- Les subventions d'équipement en baisse
- La non souscription de l'emprunt qui interviendra début 2022, en lien avec le financement du terrain de football synthétique

## 2.5. Les dépenses d'investissement



Ce graphique illustre les dépenses réelles et les dépenses engagées sur l'année.

## 3. Les Orientations pour 2022 et orientations pluriannuelles

### 3.1. La poursuite du programme d'investissement autour des projets structurants du mandat

Plusieurs projets prioritaires avaient été annoncés l'année dernière et dans le programme politique de la mandature. Ils ont fait l'objet d'études en 2021, voire de concrétisation pour les plus avancés.

Ainsi, le budget primitif 2022 prévoira des crédits pour la mise en œuvre des projets suivants :

#### 3.1.1. En matière culturelle

##### **Mise en service de la médiathèque Jean d'Ormesson**

L'équipement a ouvert ses portes le 28 septembre 2021 avec un bilan quantitatif et qualitatif positif (voir fiche récapitulative en annexe).

2022 comportera quelques crédits d'investissement pour compléter le fonds documentaire initial mais ce sont des crédits de fonctionnement qui seront dorénavant inscrits au budget.

#### 3.1.2. En matière de préservation du patrimoine

- **Une priorité : le confortement du Château**

Suite à l'importante chute de matériaux qui s'est produite le 6 mai dernier dans la salle voutée de la Taverne et au vu de fissurations multiples, une étude de confortement et de réparation a été lancée pour un coût d'un peu plus de 40 k€ TTC. Plus de 21 k€ de subvention ont d'ores et déjà été obtenus ; une subvention est toujours en attente de notification.

Le montant des travaux prévisibles dépendra des résultats de l'étude ; sur ce dossier, 2022 sera très certainement consacré aux choix d'un maître d'œuvre, la recherche de subventions et la préparation d'un éventuel chantier.

- **Mise en valeur de la tour sur le cheminement piéton de la médiathèque.**

Dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement entre la rue du 19 mars et le passage Lecerf permettant un accès piéton complet, il avait été évoqué la volonté d'avoir une action de mise en valeur patrimoniale de la tour des anciens remparts. Ce projet est lié à la fin des travaux du périmètre de la clinique. Il pourrait être réalisé en 2023.

- **Des projets à l'étude pour une réalisation à moyen terme sur le mandat**

**Mise en valeur du couvent** : comme prévu, une réflexion a été entamée en 2021. Cependant, compte tenu des travaux à venir sur le Château, ce projet, toujours essentiel pour la Ville, est ajourné, le temps de s'assurer du coût des travaux requis par le Château.

**Parc immobilier de la Ville** : les **bâtiments historiques** demandant une politique de préservation particulière et coûteuse. Deux bâtiments pourraient notamment être à l'étude : l'Église (façades) et le Château (pièce du 2ème étage).

### 3.1.3. En matière d'amélioration du cadre de vie

Plusieurs projets structurants ont été lancés avec une volonté d'aboutir à des résultats concrets d'ici 2025 :

- **Réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la République**

Le projet suit son cours ; après la mise en concurrence de bureaux d'études, l'année 2022 sera consacrée à une étude de programmation mobilisant les compétences suivantes : animation de la concertation auprès de la population, programmation urbaine et paysagère, économiste de la construction, AMO notamment, pour un coût estimé à 61 K€ TTC en 2022.

- **Encouragement de l'utilisation des modes doux de déplacement.**

La réflexion menée en 2021 a permis de mobiliser l'intercommunalité autour de ce projet afin d'aménager et connecter des voies cyclables structurantes sur un axe Nord-Sud dans un premier temps.

La Ville a déjà réalisé un cheminement piéton entre la médiathèque et l'école Wallon. Elle reste toujours en veille foncière pour des acquisitions permettant un cheminement entre le couvent et l'étang.

- **Création d'un espace de jeu lotissement des Arnaudes**

Un travail de terrain des élus auprès des jeunes du quartier des Arnaudes avait mis en lumière la demande d'un terrain de jeu dans ce quartier. Une première réflexion autour d'un terrain cyclocross a été menée, qui n'a pas abouti. De nouvelles pistes sont à l'étude afin de créer un espace de jeu dans ce quartier destiné aux enfants de tout âge.

### 3.1.4. En matière de jeunesse et sport

- Création d'un **terrain de football synthétique Stade de la Terre Rouge** pour conforter le positionnement de Roussillon comme une « terre de foot » en la dotant d'une nouvelle surface de jeu synthétique avec les avantages associés (qualité de jeu homogène, praticabilité par tous les temps, développement de la pratique sportive).  
Les travaux ont commencé en janvier 2022 pour un coût de 1,2 M€. Des subventions d'un montant de 600 k€ sont acquises. Ce projet sera financé en partie par un emprunt de 450 k€ sur 20 ans à un taux de 0,65%.
- **Poursuite du programme de rénovation des tennis**  
Les tennis connaîtront une nouvelle phase de rénovation (rénovation de 2 courts extérieurs et passage en LED des lumières) pour un coût estimé à 90 k€.
- Aménagement d'une salle au **Rhodiaforme**  
La Ville a été contactée pour la reprise du bâtiment « la Goutte de lait » accueillant notamment le Rhodiaforme.  
Le projet fera l'objet d'une étude en 2022 dans le cadre du dispositif « sport-santé ».

### 3.1.5. En matière de sécurité publique

- **Amélioration du dispositif de vidéo-protection** dans les années à venir pour un coût estimé à 100 K€ en 2022 avec 4 objectifs poursuivis :
  - Assurer une meilleure poursuite d'images sur les axes routiers (améliorer l'exploitation d'images à des fins sécuritaires dans le cadre des enquêtes judiciaires)
  - Rassurer les habitants ou les usagers d'un secteur (place de la République notamment, ...)
  - Équiper quelques lieux sensibles non couverts (La Poste, Cité scolaire, ...)
  - Adapter la technologie aux usages (caméras d'ambiance, de reconnaissance ou d'identification)

L'année 2021 a permis de missionner un prestataire via l'UGAP pour nous accompagner dans ce projet d'amélioration.

- **La mise en sécurité de la gendarmerie**

La Ville a mené en 2021 une opération d'aménagement des abords de la gendarmerie, dont elle est propriétaire, consistant au rehaussement des clôtures et au réaménagement de l'accueil. Les travaux se termineront début 2022.

- **L'actualisation du plan communal de sauvegarde (PCS)**

Le plan communal de sauvegarde est en cours d'actualisation. Dans ce cadre, des acquisitions de matériels et de mobiliers seront inscrits au budget.

### 3.2. L'accompagnement des programmes de logements sur la commune

Le PLU, approuvé en 2016, prévoyait 20 Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- Le projet de vente de terrains au promoteur Cogedim dans le cadre de l'**OAP chemin de la Grésille** pourrait nécessiter des frais d'étude en 2022 concernant les aménagements rendus nécessaires. Les principales inscriptions financières devraient intervenir sur l'exercice 2023.
- Une étude de faisabilité conjointe EPORA/commune a été menée en 2021 afin d'étudier la réalisation de l'**OAP secteur route de Sablons/avenue Gabriel Péri** dans un objectif de rénovation urbaine à moyen terme (10-15 ans). Compte tenu de l'absence de maîtrise foncière de l'ensemble de l'OAP et du déficit foncier d'une opération dans ces conditions, il est envisagé que EPORA poursuive son portage des biens immobiliers acquis dans ce secteur de l'ordre de 1M€ pour le compte de la Ville.

La réalisation des opérations de logements sur Roussillon, qui témoigne du dynamisme communal, demande une **réflexion sur le calibrage des équipements publics**. Cette réflexion pourrait être lancées en 2022 :

- restauration scolaire de Wallon
- aménagement de nouvelles classes à Langevin
- extension et renforcement du réseau électrique.

### 3.3. Mener une action sur les dépenses de fonctionnement en matière de dépenses énergétiques

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, il avait été relevé que le plus gros poste budgétaire en fonctionnement, hors masse salariale, est constitué des charges d'énergies. Ce constat reste d'actualité, en particulier dans le contexte de la hausse mondiale du coût des énergies.

La performance énergétique de nos bâtiments

Il est rappelé que plusieurs bâtiments sont identifiés comme prioritaires et pourraient donner lieu à des dépenses d'investissement pour stabiliser, voire diminuer, nos charges de fonctionnement :

- Améliorer le foyer Grumbach dont l'isolation pourrait être améliorée
- Revoir la question du foyer Barbusse qui est posée depuis de nombreuses années. Des travaux importants de rénovation que nécessiterait ce bâtiment, interrogent sur l'opportunité d'une relocalisation des activités. Une veille foncière est menée dans ce sens.
- Continuer les travaux commencés en 2020 pour l'Ecole Langevin sur une façade
- Améliorer l'isolation des combles des écoles Langevin,
- Remplacer les chaudières de l'hôtel de ville et du bâtiment accueillant la Poste,
- Etablir un audit pour l'ensemble des bâtiments.

L'année 2021 a permis d'engager quelques projets :

- Isolation des combles des ailes ouest et nord du Château,
- Isolation des combles de locaux communaux Grande rue.

### 3.4. Renouveler notre parc de véhicules

Chaque année, un effort d'investissement est réalisé pour maintenir notre parc de véhicules à un niveau satisfaisant pour répondre à nos missions de service public.

Deux véhicules sont identifiés pour être remplacés à court terme : un tracteur à la maintenance et un des véhicules de la police municipale.

### 3.5. Des dépenses de fonctionnement en progression mais contenues

Si la volonté est de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir une marge de manœuvre pour les projets d'investissement, l'année 2022 sera marquée par le contexte national (inflation, mesures gouvernementales) et l'adoption du nouveau régime indemnitaire des agents de la Ville, applicable en 2022.



Le chapitre 011 du budget primitif retrace toutes les dépenses de gestion courante (fluides, alimentation, fournitures, etc) et sera par conséquent impacté par l'inflation. Ce nouveau contexte imposera de redoubler de vigilance sur les consommations et contrats de maintenance, voire se réinterroger sur certaines dépenses.

### **La mise en œuvre des projets RH et autres réformes ayant un impact sur le chapitre 012**

#### ***- la mise en œuvre du RIFSEEP***

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, dans une logique de reconnaissance, de valorisation des spécificités de chaque poste et d'encouragement de l'engagement des agents de la collectivité, un nouveau régime indemnitaire a été adopté en novembre dernier.

Ce projet a consisté en un regroupement des postes en groupes de fonction sans perte salariale pour les agents (alignement positif) et l'instauration d'une nouvelle prime : le complément indemnitaire annuel. Ce qui se soldera par un coût supplémentaire.

#### ***- Revalorisation de la participation communale à la mutuelle santé***

La collectivité a augmenté de 10€ / agent sa participation à la mutuelle santé pour un coût d'environ 7 k€/an.

### *En conclusion :*

Malgré de **nouvelles contraintes pesant sur les finances de la collectivité**,

une gestion attentive des charges de fonctionnement permettra :

→ **Une dynamique d'investissement**

→ **Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,61%  
(= taux communal de 8,87% + ex-taux départemental de 29,74 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60%

# ANNEXE

## Médiathèque Jean d'Ormesson

### Le service



Superficie  
340 M2



2 ETP



Ouverture  
Hebdo  
21 Heures



Ouverture  
aux classes  
8 Heures

### Les publics



600  
abonnés



dont 288  
enfants



42 classes  
accueillies



73 passages  
en moyenne  
le mercredi

### Les collections



7974  
documents

dont 2780 documents  
adultes

Et 5194 pour la jeunesse

### Les animations

4 temps forts réunissant 97  
personnes (ateliers et  
spectacles de contes)

Accueil de 800 élèves et leurs  
accompagnateurs

### Les prêts de documents

8709 prêts dont

- 6504 prêts sur les collections jeunesse
- 2205 prêts sur les collections adultes

### Top 3 des collections les plus empruntées

- DVD Jeunesse
- Album petite enfance
- BD Jeunesse